

FICHES DE POSTE TYPE

- ▶ Pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires
- ▶ Oncologie et hématologie
- ▶ Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- ▶ Psychiatrie et santé mentale

&

CONSEILS pour la rédaction du PROTOCOLE D'ORGANISATION



Sommaire

Introduction.....	<u>3</u>
Fiches de poste type	<u>4</u>
Pathologies chroniques stabilisées ; prévention polypathologies courantes en soins primaires.....	4
Oncologie et hémato-oncologie.....	11
Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.....	15
Psychiatrie et santé mentale.....	19
Protocole d'organisation	<u>25</u>
Annexes.....	<u>29</u>
Annexe 1 : Arrêté du 18 juillet 2018 modifié par l'arrêté du 12 aout 2019 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'Article R.4301-3 du code de santé publique.....	29
Annexe 2 : Livret d'information.....	33
Groupe de travail et groupes de relecture.....	<u>35</u>



Introduction

L'instauration, la mise en œuvre et le déploiement de la pratique avancée constituent des priorités de la politique nationale de transformation du système de santé.

Les textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé (2016) relatifs à la pratique avancée sont parus au Journal Officiel le 19 juillet 2018 et modifiés par des textes parus le 13 août 2019, précisant le périmètre de cette pratique, les secteurs d'activités, les champs d'intervention ainsi que les modalités de formation.

Ainsi, le périmètre de la pratique avancée s'articule autour de trois principaux axes : prévention, dépistage et éducation ; actes techniques et actes de surveillance clinique et paraclinique ; prescriptions d'examens complémentaires et renouvellements et adaptations de traitements médicamenteux. Les infirmiers en pratique avancée peuvent exercer en ambulatoire au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par un médecin, en assistance d'un médecin spécialisé, ou dans un établissement de santé ou une structure médico-sociale, au sein une équipe animée par un médecin. Sont pris en charge dans ce cadre des patients atteints de pathologies chroniques stabilisées, de pathologies oncologiques et hématologiques, de maladies rénales chroniques, dialysés, transplantés ou souffrant de troubles mentaux et psychiatriques.

Pour exercer ces fonctions, les professionnels doivent être titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant grade de master délivrée par une université accréditée. Les premiers infirmiers en pratique avancée ont été diplômés en juillet 2019 et près de cent professionnels le seront en Ile-de-France en juillet 2020.

Compte tenu des enjeux d'accès aux soins pour les patients et d'évolution des métiers pour les professionnels, l'ARS Ile-de-France a souhaité soutenir le déploiement de la pratique avancée en contribuant aux frais de remplacement des infirmiers salariés et libéraux durant leur formation.

Par ailleurs et en vue des futures prises de postes, l'Agence a piloté un groupe de travail composé de directeurs des soins, cadres paramédicaux, médecins et infirmiers actuellement en formation en pratique avancée. L'objectif de ce groupe de travail était d'élaborer des fiches de postes types correspondant à chacune des mentions existantes à ce jour, ainsi qu'une maquette du protocole d'organisation pour les établissements de santé, médico-sociaux et les structures d'exercice collectif.

Les documents élaborés et réunis dans ce livret pourront ainsi être adaptés en fonction des spécificités de l'environnement d'exercice et de chacune des structures sanitaires, médico-sociales et ambulatoires ainsi que des patients franciliens qui y sont accueillis et soignés.

FICHE DE POSTE
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
Mention : Pathologies chroniques stabilisées ;
prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Informations générales

Structure de rattachement

Logo

Adresse

Moyens d'accès

Référence du document/date de mise à jour

Description du poste

Intitulé du poste

Infirmier en pratique avancée, mention : Pathologies chroniques stabilisées ;
prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Catégorie

Catégorie A FPH/équivalent CCN

Niveau d'études requis

Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Localisation du poste

Adresse, à préciser

Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter

Missions globales

L'infirmier exerçant en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans les conditions définies réglementairement et précisées dans un protocole d'organisation.

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin traitant, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Activités essentielles

1. Entretien, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des vulnérabilités.
2. Observation et recueil des données à distance.
3. Interprétation des données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique.
4. Interprétation des signes et des symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient.
5. Interprétation des examens paracliniques.
6. Suivi de l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du patient.

7. Identification des effets secondaires des traitements médicamenteux.
8. Repérage des situations d'urgence.
9. Orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation.
10. Formulation de conclusions cliniques et de diagnostic infirmier.
11. Elaboration d'un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

1. Renouvellement de prescriptions médicales en cours et adaptation de la posologie (hors posologie pour les traitements anti-parkinsoniens et anti-épileptiques).
2. Renouvellement de prescription médicale de produits de santé et d'actes infirmiers.
3. Prescription et renouvellement de produits de santé non soumis à prescription médicale obligatoire (médicaments et dispositifs médicaux).
4. Prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : examens biologiques, orientations vers un professionnel de santé...
5. Renseignement de dossiers ou contribution à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales.
6. Prescription ou orientation vers un programme d'éducation thérapeutique.
7. Réalisation d'actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient

Actions de prévention et d'éducation thérapeutique

1. Etablissement d'un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre.
2. Conception et réalisation d'actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique.
3. Organisation et planification des actions.
4. Réalisation d'actions de dépistage individuelles et collectives.
5. Conception et réalisation d'actions d'éducation à la santé.
6. Suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins.
7. Réalisation d'actions dans le cadre de projets territoriaux de santé.

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

1. Participation à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé.
2. Elaboration, suivi et évaluation du plan personnalisé de santé (PPS).
3. Enrichissement du dossier médical du patient rendant compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge.

Dans ce contexte, l'IPA participe aux transformations des relations ville-hôpital. Son positionnement au cœur des parcours patients, en intra et en extra-hospitalier ou son activité libérale l'inscrivent dans l'offre de soins apportée à la population. Il répond aux besoins de santé peu ou non couverts en proposant des champs d'intervention précurseurs visant à prévenir et diminuer les ruptures de soins, en maîtrisant les errances des patients.

L'IPA favorise l'articulation des parcours complexes, promeut de nouvelles modalités organisationnelles et des parcours innovants. Dans le cadre de la télésanté et selon la réglementation, il pratique des soins à distance en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Activités paracliniques

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

L'IPA prend part à l'intégration de la recherche clinique à l'exercice professionnel, aux publications et aux communications scientifiques. Il favorise la valorisation des pratiques professionnelles et contribue à l'émergence de pratiques innovantes.

Il assure une veille scientifique et professionnelle qu'il coordonne et transmet aux équipes soignantes en fonction de leur champ d'exercice. Il peut être en charge de la coordination de groupes paramédicaux de lectures critiques d'articles scientifiques, ainsi que du pilotage de groupes de réflexions et d'analyses de pratiques professionnelles soignantes.

L'IPA renforce l'attractivité des différents secteurs d'exercice pour les professionnels du soin et de la santé. Il participe aux instances, développe la réflexion et le positionnement éthique et est en capacité d'assurer la gestion de projets. Il établit des rapports d'activité relevant des activités de soins directs, d'actions de formation et de recherche ainsi que des interventions auprès des équipes soignantes.

Par sa mission d'expertise, il accompagne les équipes dans l'approche systémique des patients et de leurs proches et participe à la formation des étudiants et nouveaux professionnels. Il collabore en ce sens avec les cadres de proximité des établissements.

Activités spécifiques à la mention

Accident vasculaire cérébral ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale permettant d'assurer un suivi de l'évolution de la pathologie et de dépister les complications tardives :

- *Appréciation de la poursuite de la rééducation, permettant de limiter le handicap résiduel*
- *Evaluation des troubles de l'humeur, des signes de dépression, de tristesse et leur traitement*
- *Evaluation des facteurs de risques cardiovasculaires et leur traitement : tabagisme, hypertension artérielle, hypercholestérolémie ou dyslipidémie, obésité, régime alimentaire déséquilibré, activité physique insuffisante au regard des capacités du patient*
- *Evaluation des troubles cognitifs et orientation si besoin vers le neurologue*

□ Artériopathies chroniques ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale

- *Évaluation de l'extension locale et à distance de la maladie athéromateuse (examens cliniques et paracliniques)*
- *Recherche des facteurs de risque cardio-vasculaire, d'une atteinte rénale et d'anomalies sanguines par la réalisation d'examens biologiques*
- *Accompagnement de l'arrêt du tabagisme, la lutte contre la sédentarité et le contrôle du poids*
- *Évaluation du suivi du traitement et adaptation des prescriptions*
- *Évaluation du retentissement psychologique et social et orientation si besoin du patient*

□ Cardiopathie, maladie coronaire ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Évaluation de l'état de santé du patient : examen clinique, interprétation de l'ECG, analyse des bilans biologiques*
- *Surveillance des effets secondaires des traitements sur la fonction rénale*
- *Surveillance de l'efficacité du traitement de l'insuffisant cardiaque et réajustement thérapeutique si besoin*
- *Orientation vers le cardiologue traitant ou le médecin généraliste traitant, autres professionnels ou structures de suivi ou d'éducation*
- *Réalisation de la vaccination antigrippale et anti-pneumococcique, recommandées pour tous les patients insuffisants cardiaques*

□ Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Évaluation du patient au plan cognitif, nutritionnel et dans son environnement*
- *Diabétique sous insuline :*
 - *Révision des techniques d'injection, prévention des lipodystrophies, gestion des déchets*
 - *Adaptation de doses, prévention des hypoglycémies et des acidocétoses avec conduite à tenir pour les diabétiques de type 1*
 - *Liaison avec les prestataires de pompes à insuline*
- *Diabétique sans insuline :*
 - *Prévention des hypoglycémies, prise des antidiabétiques oraux, incompatibilités médicamenteuses, risques liés aux examens complémentaires et contraintes d'organisation*
- *Diabète et grossesse*
- *Prévention des complications, sport et santé, nutrition, podopédicurie*
- *Organisation du parcours de soins : calendrier des consultations de dépistage et de suivi des complications, vaccinations, permis de conduire, aides juridiques, assurances et associations de patients, voyages et certificats, sevrage tabagique et addictions, coordination avec le médecin référent et les autres spécialistes, et paramédicaux, calendrier des bilans métaboliques*

□ Insuffisance respiratoire chronique ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Evaluation de l'état clinique du patient et appréciation de la fonction respiratoire*
- *Dépistage de complications de la maladie*
- *Vérification de l'observance des traitements médicamenteux et des mesures hygiéno-diététiques*
- *Surveillance de l'efficacité et innocuité des traitements, de la tolérance éventuelle de l'oxygénothérapie*

□ Maladie d'Alzheimer et autres démences ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Prescription, adaptation ou renouvellement des traitements spécifiques à la Maladie d'Alzheimer*
- *Appréciation de la tolérance clinique et biologique du traitement médicamenteux en cours*
- *Orientation et prescriptions de soins*
- *Appréciation de la situation de l'aidant Alzheimer à domicile*

□ Maladie de Parkinson ;

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Dépistage de toute aggravation de la pathologie et association d'une autre affection*
- *Contrôle de l'observance des traitements médicamenteux antiparkinsoniens et de leurs effets indésirables, adaptation des heures de prise des traitements*
- *Appréciation de la capacité du patient à adapter ses activités et son mode de vie*
- *Evaluation de la poursuite de la rééducation*
- *Appréciation de la qualité de soutien des accompagnants et des proches, orientation si besoin*

□ Epilepsie

Consultation infirmière en relais de consultation médicale :

- *Interprétation d'éléments cliniques et de résultats d'examens*
- *Dépistage de complications*
- *Adaptation des heures de prises des traitements médicamenteux anti-épileptiques*
- *Education à la maladie, au traitement et à la gestion des situations à risques au quotidien*
- *Réglage du stimulateur du nerf vague, s'il y lieu*
- *Réorientation si besoin des patients vers les centres de référence, secteur médico-social ou associatif*

Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste

- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Sens relationnel développé
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Capacité d'écoute

- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation
- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie

Conditions d'exercice

Profil recherché

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

Encadrement (Oui / Non) : non

Statut du poste

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

Temps de travail

Temps complet

Horaires, à compléter

Risques particuliers liés au poste, à compléter

Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions, à compléter

Interface Professionnelle

Liaisons hiérarchiques

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

Liaisons fonctionnelles

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée ;
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé ;

Professionnels engagés dans le protocole d'organisation selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

Autres liens fonctionnels

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

Evolution possible du poste

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

Autres

Evaluation professionnelle

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter

Surveillance médicale, à compléter

FICHE DE POSTE
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
Mention : Oncologie et hémato-oncologie

Informations générales

Structure de rattachement

Logo

Adresse

Moyens d'accès

Référence du document/date de mise à jour

Description du poste

Intitulé du poste

Infirmier en pratique avancée, mention : Oncologie et hémato-oncologie

Catégorie

Catégorie A FPH/équivalent CCN

Niveau d'études requis

Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Localisation du poste

Adresse, à préciser

Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter

Missions globales

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et de 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients d'oncologie et hémato-oncologie dont le suivi lui est confié par un(des) médecin(s) oncologue(s) ou hématologue(s).

La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le(s) médecin(s) dans le cadre d'une réunion de concertation pluridisciplinaire oncologique.

L'IPA exerce dans le cadre d'un **protocole d'organisation** signé par le ou les médecins et le ou les infirmiers exerçant en pratique avancée dans le domaine de l'oncologie et hémato-oncologie.

Activités essentielles

L'IPA est compétent pour **conduire un entretien** avec le patient qui lui est confié, **effectuer une anamnèse** et **procéder à son examen clinique** incluant le repérage des vulnérabilités.

Il réalise les activités suivantes :

1. **Conduire** toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;
2. **Observer** et recueillir des données à distance :
 - Interpréter les données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique ;
 - Interpréter les signes et les symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient.

3. **Effectuer** tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et paraclinique, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
 - Effectuer et interpréter les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention,
 - Formuler des conclusions cliniques et de diagnostic infirmier.
4. **Prescrire** :
 - des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;
 - Suivre l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du patient.
 - Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux.
 - Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales
 - des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire;
 - des examens de biologie médicale
5. **Repérer** des situations d'urgence.
6. **Réaliser** l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation.
7. **Analyser et évaluer** les pratiques professionnelles infirmières : données probantes, besoins en formation, travaux de recherche
8. **Elaborer** un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical

Activités paracliniques

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

Activités spécifiques à la mention

1. Evaluer l'état de santé des patients en relais de consultations médicales d'oncologie et hémato-oncologie en fonction de la nature du cancer, des fragilités du patient, du degré d'urgence et de la situation clinique évalués
2. Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé prenant en compte les différents traitements, les examens complémentaires et les soins de supports.
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique pour faciliter l'adhésion du patient, repérer ses besoins physiologiques, cliniques, psychologiques et sociaux ainsi que ceux de ses aidants
4. Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés afin de coordonner les prises en charge, notamment les situations complexes et identifier les facteurs limitants
5. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique en

concertation avec le médecin référent et l'équipe pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.

6. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques pour promouvoir la recherche paramédicale

Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste

- Sens des responsabilités et de l'organisation (hiérarchiser les priorités)
- Sens relationnel développé (contact avec les patients leur entourage et l'ensemble des professionnels de l'hôpital et autres structures du parcours de santé des patients)
- Observation clinique
- Capacité d'écoute
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Dynamisme, disponibilité, capacités d'adaptation
- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie
- Leadership infirmier.

Connaissances associées :

- Organisation hospitalière
- Santé publique
- Droit des patients
- Environnement Windows et logiciels bureautiques standards (Word – Excel – Powerpoint)
- Connaissances numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité),
- Connaissances numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- Utilisation de systèmes de gestion des bases de données.

Conditions d'exercice

Profil recherché

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

Encadrement (Oui / Non) : non

Statut du poste

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

Temps de travail

Temps complet

Horaires, à compléter

Risques particuliers liés au poste, à compléter

Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions, à compléter

Interface Professionnelle

Liaisons hiérarchiques

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

Liaisons fonctionnelles

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée ;
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

Professionnels engagés dans le protocole d'organisation selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

Autres liens fonctionnels

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

Evolution possible du poste

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

Autres

Evaluation professionnelle

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter

Surveillance médicale, à compléter



FICHE DE POSTE
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
Mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Informations générales

- Structure de rattachement**
- Logo**
- Adresse**
- Moyens d'accès**
- Référence du document/date de mise à jour**

Description du poste

- Intitulé du poste**
Infirmier en pratique avancée, mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Catégorie**
Catégorie A FPH/équivalent CCN
- Niveau d'études requis**
Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- Localisation du poste**
Adresse, à préciser
- Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter**

Missions globales

L'infirmier exerçant en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans les conditions définies règlementairement et précisées dans un protocole d'organisation.

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin traitant, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Il assure dans le respect des règles professionnelles et éthiques des soins de nature préventive et curative visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Il a un rôle de clinicien auprès des patients et de leurs proches et d'expert dans son domaine auprès des professionnels de santé.

Activités essentielles

1. Conduire toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;
2. Effectuer tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et paraclinique, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de

l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;

3. Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes établies par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

4. Prescrire :

-des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;

-des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

-des examens de biologie médicale dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

5. Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine.

Activités paracliniques

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

Activités spécifiques à la mention

□ Assurer le suivi des patients de la phase initiale de la maladie incluant les différentes modes de thérapeutiques

- prévenir et détecter la survenue des maladies cardio-vasculaires, diabétiques, cancéreuses

- ralentir l'évolution des maladies

- prévenir l'impact de la maladie rénale sur les autres organes

- réduire les disparités dans l'accès aux soins

- discuter et accompagner les patients dans les choix thérapeutiques

- réduire les prises en charge en urgence des dialyses

- développer le traitement conservateur de l'insuffisance rénale

- développer les compétences-patient, de son entourage et des aidants

- éducation thérapeutique des patients

- conseils aux professionnels

□ Travailler en équipe pluriprofessionnelle

- participer aux réunions cliniques et de synthèse dans le respect du secret professionnel

- travailler dans le cadre des protocoles pluri professionnels définis et existants

- participer à des démarches d'amélioration de la qualité et aux différents groupes de travail au sein de sa structure

- coordonner les intervenants autour du parcours de soin des patients

- Périmètre d'exercice
 - consultation paramédicale
 - hospitalisation
 - HDJ
 - dialyse à domicile
 - centre de dialyse, unité de dialyse médicale
 - poste transversal ville-hôpital (en fonction de la réglementation en vigueur)

- Expertise, enseignement, recherche
 - expertise en collaboration avec les cadres de santé
 - tutorat des pairs et des autres professionnels
 - accueil des infirmières stagiaires et enseignement
 - initiation et participation à des projets de recherche en soins et santé en pluridisciplinarité
 - contribution au développement des sciences infirmières

Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste

- Expertise et leadership cliniques
Capacité à se questionner et à évaluer ses pratiques
Adaptabilité
Sens du travail en équipe
Sens de l'organisation et rigueur

- Ecoute et Empathie
Capacité à gérer les situations délicates avec le public
Confidentialité et sens du secret professionnel

- Pédagogie, sens de la transmission et du partage des savoirs
Capacité de synthèse et de rédaction
Capacité de mener des travaux de recherche
Respect des dispositions prévues par la réglementation et le règlement intérieur

Conditions d'exercice

Profil recherché

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

Encadrement (Oui / Non) : non

Statut du poste

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

Temps de travail

Temps complet

Horaires, à compléter

Risques particuliers liés au poste, à compléter

Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions, à compléter

Interface Professionnelle

Liaisons hiérarchiques

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

Liaisons fonctionnelles

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée.
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

Professionnels engagés dans le protocole d'organisation selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

Autres liens fonctionnels

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

Evolution possible du poste

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

Autres

Evaluation professionnelle

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter

Surveillance médicale, à compléter

FICHE DE POSTE
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
Mention : Psychiatrie et santé mentale

Informations générales

Structure de rattachement

Logo

Adresse

Moyens d'accès

Référence du document/date de mise à jour

Description du poste

Intitulé du poste

Infirmier en pratique avancée, mention : Psychiatrie et santé mentale

Catégorie

Catégorie A FPH/équivalent CCN

Niveau d'études requis

Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Localisation du poste

Adresse, à préciser

Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter

Missions globales

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s).

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins en intra hospitalier, les soins en extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par les ou les psychiatre(s) et le ou les infirmier(s) exerçant en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie et santé mentale.

Activités essentielles

1. Réaliser les entretiens, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux
2. Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
3. Interpréter les données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique permettant d'évaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
4. Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques
5. Interpréter les examens paracliniques.

6. Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.
7. Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux.
8. Repérer les situations d'urgence et apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
9. Organiser l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation en évaluant la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
10. Formuler les conclusions cliniques, de diagnostic infirmier et mobiliser les outils d'observation clinique ainsi que les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution
11. Elaborer un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

1. Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
2. Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
3. Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
4. Prescrire et renouveler les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation.
5. Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive, ...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
6. Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement.
7. Renseigner les dossiers ou contribuer à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales.
8. Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique.
9. Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient

Actions de prévention et d'éducation thérapeutique

1. Elaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre.
2. Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive.
3. Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces.
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes.
5. Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives.
6. S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins.
7. Réaliser des actions dans le cadre de projets territoriaux de santé de démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants.

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

1. Participer à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé.
2. Elaborer, suivre et évaluer les outils de prévention et de gestion des crises et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe.
3. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale
4. Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale,
5. Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
6. Rendre compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge dans le dossier du patient

Dans ce contexte, l'IPA participe aux transformations des relations ville-hôpital. Son positionnement au cœur des parcours patients, en intra et en extra-hospitalier s'inscrit dans l'offre de soins apportée à la population. Il répond aux besoins de santé peu ou non couverts en proposant des champs d'intervention précurseurs visant à prévenir et diminuer les ruptures de soins, en maîtrisant les errances des patients.

L'IPA favorise l'articulation des parcours complexes, promeut de nouvelles modalités organisationnelles et des parcours innovants. Dans le cadre de la télésanté et selon la réglementation, il pratique des soins à distance en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Activités spécifiques à la mention

L'IPA participe à l'organisation des parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (équipe de soins, acteurs sanitaires, sociales, médico-sociales et éducatifs):

1. Elabore et évalue des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches,
2. Coordonne des interventions entre les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
3. Conçoit des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
4. Conseille sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de de crise
5. Conseille sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement
6. Conseille sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention
7. Accompagne les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, en respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
8. Veille à l'accès ou au maintien des droits de la personne.

Activités paracliniques

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Recherche, analyse et production de données professionnelles et scientifiques
3. Contribution à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux dans le cadre des PHRIP
4. Enseignement, formation
5. Veille professionnelle

L'IPA prend part à l'intégration de la recherche clinique à l'exercice professionnel, aux publications et aux communications scientifiques. Il favorise la valorisation des pratiques professionnelles et contribue à l'émergence de pratiques innovantes.

Il assure une veille scientifique et professionnelle qu'il coordonne et transmet aux équipes soignantes en fonction de leur champ d'exercice. Il peut être en charge de la coordination de groupes paramédicaux de lectures critiques d'articles scientifiques, ainsi que du pilotage de groupes de réflexions et d'analyses de pratiques professionnelles soignantes.

L'IPA renforce l'attractivité des différents secteurs d'exercice pour les professionnels du soin et de la santé. Il participe aux instances, développe la réflexion et le positionnement éthique et est en capacité d'assurer la gestion de projets. Il établit des rapports d'activité relevant des activités de soins directs, d'actions de formation et de recherche ainsi que des interventions auprès des équipes soignantes.

Par sa mission d'expertise, il accompagne les équipes dans l'approche systémique des patients et de leurs proches et participe à la formation des étudiants et nouveaux professionnels. Il collabore en ce sens avec les cadres de santé des établissements.

Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste

- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Sens relationnel développé
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Capacité d'écoute
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation
- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie

Connaissances associées :

- Organisation hospitalière
- Santé publique
- Droit des patients et éthique
- Connaissances numériques

Conditions d'exercice

Profil recherché

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

Encadrement (Oui / Non) : non

Statut du poste

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

Temps de travail

Temps complet

Horaires, à compléter

Risques particuliers liés au poste, à compléter

Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions, à compléter

Interface Professionnelle

Liaisons hiérarchiques

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

Liaisons fonctionnelles

- médecins participant au protocole de la pratique avancée.
- Cadres de santé,
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;

- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

Professionnels engagés dans le protocole d'organisation selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

Autres liens fonctionnels

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les centres locaux de santé mentale
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information, la direction de la qualité/gestion des risques...

Evolution possible du poste

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

Autres

Evaluation professionnelle

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée
- Actions de prévention et de promotion de la santé conduites dans le cadre d'une approche populationnelle
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter

Surveillance médicale, à compléter



**PROTCOLE D'ORGANISATION
ENTRE MEDECINS ET
INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCEE**

Le cadre règlementaire stipule que les modalités de collaboration entre médecins et infirmiers en pratique avancée sont formalisées dans un protocole organisationnel.

L'article R. 4301-4 du Code de Santé Publique dispose que : « Dans le cadre du travail en équipe entre le ou les médecins et le ou les infirmiers exerçant en pratique avancée conformément à l'article R. 4301-1, un protocole d'organisation est établi ».

Ce protocole précise les modalités de collaboration, d'échanges d'informations, de réunions pluriprofessionnelles, ainsi que les conditions de retour du patient vers le médecin sur décision de l'infirmier en pratique avancée ou à la demande du patient.

Dans le domaine d'intervention " psychiatrie et santé mentale ", le protocole d'organisation est établi entre un ou plusieurs psychiatres et un ou plusieurs infirmiers exerçant en pratique avancée.

Le document, qui suit, par les conseils apportés, vise à faciliter la formalisation du protocole d'organisation.

Conseils relatifs à la rédaction du protocole d'organisation

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE		
Nom de la structure		
Adresse		
INFORMATIONS RELATIVES AUX SIGNATAIRES ¹ DU PROTOCOLE		
Nom, prénom	Qualification des signataires	Date et signature
PROTOCOLE PORTE A LA CONNAISSANCE DE L'EQUIPE OU DES EQUIPES		
GHT/établissement/structure/cabinets libéraux	Equipes	Date
VALIDATION DU PROTOCOLE PAR LES INSTANCES		
GHT/établissement/structure	Instances	Date

¹ IPA, médecins libéraux et médecins seniors, Directeurs



INTITULE	CONSEILS	ELEMENTS DE REPONSE
Le ou les domaines d'intervention concernés	<p>Le ou lesquels ?</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires</i>- <i>Oncologie et hémato-oncologie</i>- <i>Maladie rénale chronique dialyse, transplantation rénale</i>- <i>Psychiatrie et santé mentale</i>- Actes autorisés selon réglementation en vigueur =) cf. Arrêté du 18 juillet 2018 modifié par l'arrêté du 12 aout 2019 fixant les listes, en annexe 1	
Les modalités de prise en charge par l'infirmier exerçant en pratique avancée des patients qui lui sont confiés	<ul style="list-style-type: none">- Typologie des patients et critères d'inclusion dans le suivi IPA (grade, stade...)- Modalités de consultation des IPA : consultation présenteielle, téléconsultation, avis en hospitalisation, suivi au domicile : préciser lieu, rythme, compte-rendu et ses destinataires- Parcours coordonné entre médecin/IPA (rythme des consultations IPA en relais des consultations médicales)- Interlocuteurs de l'IPA et circuit de la demande- Mobilisation des plateformes numériques	
Les modalités et la régularité des échanges d'information entre le médecin et l'infirmier exerçant en pratique avancée	<ul style="list-style-type: none">- Reporting multimodal par mail, téléphone et en présentiel- Réunions institutionnelles tous les mois, ou les 2 mois (à préciser)- Bilan d'activité semestriel ou/et annuel (codage des consultations)- Nature des outils partagés : dossier patient, (habilitations spécifiques)	





Les modalités et la régularité des réunions de concertation pluriprofessionnelle destinées à échanger sur la prise en charge des patients concernés	<ul style="list-style-type: none">- RCP : Qui sont les professionnels associés ? Quel rythme ? quel CR ?- Retour sur le suivi des cohortes- Analyse des événements indésirables, des lettres de plainte, des motifs de retours vers le médecin	
INTITULE	CONSEILS	ELEMENTS DE REPONSE
Les conditions de retour du patient vers le médecin, sur décision de l'IPA ²	<ul style="list-style-type: none">- Priorisation des critères d'alerte- Modalités de gestion des urgences- Modalités d'information du patient en cas d'urgence	
Les conditions de retour du patient vers le médecin à sa demande	Clauses : <ul style="list-style-type: none">- Systématique (quelle fréquence ?)- Sur critères spécifiques prédéfinis (hors critères d'alerte)	
Autres, précisez	<ul style="list-style-type: none">- Reconduction tacite annuelle- Actualisation du protocole d'organisation tous les 2 ou 3 ans et selon analyse des événements indésirables, survenue d'un événement indésirable grave, nouveau besoin de santé identifié ...	

² Permettant une prise en charge médicale dans un délai compatible avec l'état du patient



Annexe 1

Arrêté du 18 juillet 2018 modifié par arrêté du 12 août 2019 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

ANNEXE I

LISTE DES ACTES TECHNIQUES QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À EFFECTUER SANS PRESCRIPTION MÉDICALE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À EN INTERPRÉTER LES RÉSULTATS POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

Réalisation d'un débitmètre de pointe.
Holter tensionnel, prélèvements de sang par ponction veineuse ou capillaire ou par cathéter veineux.
Prélèvements de sang par ponction artérielle pour gazométrie.
Prélèvements non sanglants effectués au niveau des téguments ou des muqueuses directement accessibles.
Prélèvements et collecte de sécrétions et d'excrétions.
Recueil aseptique des urines.
Réalisation et surveillance de pansements spécifiques.
Ablation du matériel de réparation cutanée.
Pose de bandages de contention.
Ablation des dispositifs d'immobilisation et de contention.
Renouvellement et ablation des pansements médicamenteux, des systèmes de tamponnement et de drainage, à l'exception des drains pleuraux et médiastinaux.
Pose de sondes vésicales en vue de prélèvement d'urines, de lavage, d'instillation, d'irrigation ou de drainage de la vessie, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 4311-10.
Pose de sondes rectales, lavements, extractions de fécalomes, pose et surveillance de goutte-à-goutte rectal.
Appareillage, irrigation et surveillance d'une plaie, d'une fistule ou d'une stomie.
Branchement, surveillance et débranchement d'une dialyse rénale, péritonéale ou d'un circuit d'échanges plasmatique.
Utilisation de techniques de médiation à visée thérapeutique.

ANNEXE II

LISTE DES ACTES DE SUIVI ET DE PRÉVENTION QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À DEMANDER, POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

Conseils hygiéno-diététiques adaptés.
Examen de la vision, épreuves fonctionnelles sur l'œil.
Rétinographie avec ou sans mydriase.
Electrocardiographie (ECG) de repos.
Mesure des pressions intravasculaires périphériques par méthode non effractive (Holter tensionnel, Tilt test).

Explorations fonctionnelles de la respiration.
Electro-encéphalographie.
Examens d'imagerie nécessaires au suivi du patient.
Échographie-doppler des troncs supra-carotidiens.
Doppler du greffon.
Débit de fistule artériovoineuse.

ANNEXE III
LISTE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NON SOUMIS À PRESCRIPTION MÉDICALE OBLIGATOIRE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE

Dispositifs médicaux figurant dans la liste relevant de l'[article L. 4311-1 du code de la santé publique](#).

Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateur, embouts de canne.
Aide à la fonction respiratoire : débitmètre de pointe.
Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe 1, à la location pour des durées inférieures à 3 mois.
Prothèse capillaire.
Prothèse mammaire externe.

ANNEXE IV
LISTE DES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

I.-Examens sanguins

HEMATOLOGIE :

- Hémogramme (numération des hématies, des leucocytes et des plaquettes, dosage de l'hémoglobine, hématocrite, volume globulaire moyen, paramètres érythrocytaires, formule leucocytaire).

IMMUNOLOGIE :

- Phénotype HLA classe I (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie) ;
- Phénotype HLA classe II (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).

HEMOSTASE ET COAGULATION :

- Temps de Quick en cas de traitement anti-vitamine K (INR) ;
- Mesure de l'activité anti-facteur X activé (anti-Xa) de l'héparine ou d'un dérivé héparinique.

MICROBIOLOGIE :

- Examen cytbactériologique des urines (ECBU) ;
- Prélèvement cutané ou muqueux.

HORMONOLOGIE :

- TSH ;
- Parathormone (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).
- Béta-HCG

ENZYMOLOGIE :

- Lipasémie ;
- Phosphatases alcalines ;
- Transaminases (ALAT et ASAT, TGP et TGO) ;
- Gamma glutamyl transférase (G.G.T.) ;
- Créatine phosphokinase (CPK) ;
- Lactate déshydrogénase (LDH).

PROTEINES MARQUEURS TUMORAUX VITAMINES :

- Protéine C réactive (CRP) ;
- Albumine ;
- Folates sériques ou érythrocytaires ;
- HbA1c (hémoglobine glyquée, suivi de l'équilibre glycémique) ;
- Peptides natriurétiques (BNP, NT-ProBNP) ;
- Ferritine ;
- Marqueurs tumoraux (suivi d'un cancer selon les recommandations en vigueur);
- Dosage de la 25-(OH)-vitamine D (D2 + D3) (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).

BIOCHIMIE :

- Glycémie ;
- Acide urique ;
- Phosphore minéral ;
- Calcium ;
- Urée ;
- Créatinine avec estimation du débit de filtration glomérulaire (DFG) avec l'équation CKD-EPI ;
- Créatinine avec estimation de la clairance de la créatinine (formule de Cockroft et Gault) pour surveillance des traitements et ajustement des doses ;
- Dosage de la bilirubine ;
- Exploration d'une anomalie lipidique (EAL) (aspect du sérum, cholestérol total, triglycérides, cholestérol-HDL et le calcul du cholestérol-LDL) ;
- Bicarbonates ou CO₂ ;
- Ionogramme (potassium, sodium, chlore, bicarbonates, protides totaux) ;
- Saturation en oxygène (SaO₂) ;
- Gaz du sang.

DOSAGES MEDICAMENTEUX :

- Lithium ;
- Acide Valproïque ;
- Carbamazépine ;
- Clozapine ;

TOXICOLOGIE :

- Recherche de toxiques ;

II.-Examens urinaires

- Protéinurie ;
- Micro-albuminurie ;
- Ionogramme (potassium + sodium) ;
- Acétone ;
- Acide urique ;
- Calcium ;
- Créatinine ;
- Phosphore minéral ;
- PH ;
- Recherche de sang (hématies et/ou hémoglobine) ;
- Glycosurie.
- Recherche de produits toxiques

ANNEXE V

LISTE DES PRESCRIPTIONS MÉDICALES QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À RENOUVELER OU À ADAPTER POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

- Produits de santé

En ce qui concerne les médicaments anti-cancéreux, le renouvellement ou l'adaptation de la prescription s'effectue dans le cadre d'une procédure écrite établie par le médecin.

En ce qui concerne les thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés, le renouvellement ou l'adaptation de la prescription peut, à l'appréciation du médecin, s'effectuer dans le cadre d'une procédure écrite établie par ce dernier.

- Actes infirmiers



Annexe 2

Livret d'information

L'Art. R. 4301-6. Du Code de Santé Publique stipule : « Le médecin informe le patient des modalités prévues de sa prise en charge par l'infirmier exerçant en pratique avancée. Ces modalités figurent dans le document prévu en annexe du protocole d'organisation, rempli et signé par le médecin, et remis par ce dernier au patient, ou, le cas échéant, à sa personne de confiance, à son représentant légal ou aux parents lorsqu'il s'agit d'une personne mineure. Ce document est versé au dossier médical du patient ».

Contenu du livret d'information

INTITULE	CONSEILS	ELEMENTS DE REPONSE
La composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none">- Quel périmètre ? A préciser en fonction du lieu de la prise de poste- Organigramme- Contacts et numéro de téléphone à transmettre au patient	
La fréquence à laquelle le médecin souhaite revoir le patient en consultation	<ul style="list-style-type: none">- Parcours coordonné médecin/IPA : lieu et rythme	
Le droit de refus par le patient d'être suivi par l'infirmier exerçant en pratique avancée sans conséquence sur sa prise en charge	<ul style="list-style-type: none">-Traçabilité du consentement et du refus exprimé par le patient- Garantie en cas de refus du patient	
Les conditions de retour vers le médecin, sur décision de l'infirmier exerçant en pratique avancée, ou sur demande du patient	<ul style="list-style-type: none">- Modalités d'informations des différents partenaires	
Les modalités garantissant le respect de la confidentialité des données personnelles du patient lors de leur transmission entre le médecin et infirmier en pratique avancée	<ul style="list-style-type: none">- Outils partagés et sécurisation des données par des identifiants- Nature des informations et documents transmis au patient	
Autres, précisez	Informations sur le rôle spécifique de l'IPA auprès des patients	

Groupe de travail - mai 2019

<i>ETABLISSEMENT</i>	<i>PARTICIPANTS</i>
CHIC	Mme Elisabeth DELETANG, CGS Mme Claire DEVROEDT, IDE en formation IPA
CHI POISSY St GERMAIN	Mme RIBEIRO GONCALVES, IDE en formation IPA M. Pascal DAUVEL, cadre de pôle Mme Claire MATHE, médecin
CURIE	Mme Sylvie ARNAUD, CGS M. Nicolas GARANT, IDE projet préFICS
CENTRE DE SANTE NANTERRE	Mme Virginie MASSE, médecin Mme Eléonore VITALIS, IDE en formation IPA
VILLE CHAMPIGNY SUR MARNE	Mme V. CHARTIN, cadre de pôle M. Denis SOLECHNIK, médecin
MSP MANTES LA JOLIE	Mme Thi Tuyet NGA NGUYEN, médecin M. Nguyen Truong An, coordonnateur MSP
APHP	Mme Anita FOUREAU, CGS Mme Anne BAZALGETTE, IDE en formation IPA Mme Sandrine TYZIO, CSS Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, CGS Mme Karima NFISSI, IDE en formation IPA Mme Sophie ALLEAUME, CSS M. David ORLIKOWSKI, médecin
EHESP	Mme Marguerite PONCE, élève DS Mme Mireille MALAFA PISSARRO, élève DS
CENTRE DE SANTE PANTIN	Mme Claudia MONACO, IDE en formation IPA
ARS IDF	Mme Corinne SLIWKA, DS conseillère régionale

Groupe de relecture - mai 2019

<i>ETABLISSEMENT</i>	<i>PARTICIPANTS</i>
CHIC	M. Matthieu GIRIER, DRH Mme Elisabeth DELETANG, CGS Mme Claire DEVROEDT, IDE en formation IPA
CHI POISSY - St GERMAIN/CHI MEULAN les MUREAUX/CH MANTES la JOLIE	Mme Sandrine WILLAUME, CGS Mme RIBEIRO GONCALVES, IDE en formation IPA M. Pascal DAUVEL, cadre de pôle Mme Claire MATHE, médecin
CURIE	Mme Sylvie ARNAUD, CGS M. Nicolas GARANT, IDE projet préFICS
CENTRE DE SANTE NANTERRE	Mme Virginie MASSE, médecin Mme Eléonore VITALIS, IDE en formation IPA
VILLE CHAMPIGNY SUR MARNE	M. Frédéric VILLEBRUN, Directeur Mme V. CHARTIN, cadre de pole M. Denis SOLETCHNIK, médecin
MSP MANTES LA JOLIE	Mme Thi Tuyet NGA NGUYEN, médecin M. Nguyen Truong An, coordonnateur MSP
APHP	Mme Anita FOUREAU, CGS Mme Anne BAZALGETTE, IDE en formation IPA Mme Sandrine TYZIO, CSS Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, CGS Mme Karima NFISSI, IDE en formation IPA Mme Sophie ALLEAUME, CSS M. David ORLIKOWSKI, médecin
ARS IDF	Mme Corinne SLIWKA, DS conseillère régionale M. Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle Ressources humaines en santé, direction de l'Offre de soins

Groupe de relecture - janvier 2020

<i>ETABLISSEMENT</i>	<i>PARTICIPANTS</i>
CHIC	M. Matthieu GIRIER, DRH Mme Elisabeth DELETANG, CGS Mme Claire DEVROEDT, IDE en formation IPA
CHI POISSY - St GERMAIN/CHI MEULAN les MUREAUX/CH MANTES la JOLIE	Mme Sandrine WILLAUME, CGS Mme RIBEIRO GONCALVES, IDE en formation IPA M. Pascal DAUVEL, cadre de pôle Mme Claire MATHE, médecin
CURIE	Mme Sylvie ARNAUD, CGS M. Nicolas GARANT, IDE en formation IPA
CENTRE DE SANTE NANTERRE	Mme Virginie MASSE, médecin Mme Eléonore VITALIS, IPA
VILLE CHAMPIGNY SUR MARNE	M. Frédéric VILLEBRUN, Directeur médical Mme V. CHARTIN, cadre de pôle M. Denis SOLETCHNIK, médecin
MSP MANTES LA JOLIE	Mme Thi Tuyet NGA NGUYEN, médecin M. Nguyen Truong An, coordonnateur MSP
APHP	Mme Anita FOUREAU, CGS Mme Anne BAZALGETTE, IPA Mme Sandrine TYZIO, CSS Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, CGS Mme Karima NFISSI, IDE en formation IPA Mme Sophie ALLEAUME, CSS M. David ORLIKOWSKI, médecin
GH Paul GUIRAUD	Mme Nadine MALAVERGNE, CGS Mme Muriel THALASSINOS, psychiatre M. Rayan FRANCOIS-BCHINI, IDE en formation IPA M. Gurvan QUEFFELEC, IDE en formation IPA
GHU Paris Neurosciences	Mme Sylvie LEUWERS, CGS Mme Cécile BERGOT, CSS Mme Alexandra PHAM, psychiatre



ARS IDF	Mme Corinne SLIWKA, DS conseillère régionale M. Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle Ressources humaines en santé, direction de l'Offre de soins
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

35 rue de la gare,

75935 PARIS CEDEX 19

Tél 01.44.02.00.00

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr>

<http://www.sante-iledefrance.fr/>